

**Séance du Conseil Municipal du 18 mars 2021**  
**Note de synthèse**

**Objet : Budget Primitif 2021**

**I - Equilibre du Budget Primitif 2021**

Dans le prolongement du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2021 qui s'est tenu lors du Conseil Municipal du 4 février 2021, la ville de Juvisy-sur-Orge va procéder au vote de son Budget Primitif pour l'exercice en cours. Ce budget intègre par anticipation le résultat des exercices antérieurs. Ainsi, le Budget Primitif 2021 de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes à 46 715 742,54 € répartis par section comme suit :

- Fonctionnement : 34 301 128,25 €
- Investissement : 12 414 614,29 €

**II - Section de Fonctionnement**

**a) Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement suivent deux objectifs majeurs issus du débat sur les orientations budgétaires 2021 : la stabilité des taux de fiscalité et le gel des tarifs des services à la population.

L'ensemble des chapitres de recettes de fonctionnement est récapitulé dans le tableau suivant :

<b>Chapitres</b>		<b>Budget Primitif 2021</b>
013	Atténuations de charges	70 500,00 €
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	1 759 613,00 €
73	Impôts et taxes	19 275 733,00 €
74	Dotations et participations	4 959 270,00 €
75	Autres produits de gestion courante	385 125,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 300,00 €
002	Résultat anticipé des exercices précédents	7 844 587,25 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>34 301 128,25 €</b>

Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent plus de 70% des recettes de fonctionnement hors reprise de résultat.

La taxe foncière et la compensation de la suppression de la taxe d'habitation devraient produire environ 13,9 millions d'euros de recettes (nature 73111). La progression de cette recette est intégralement due à la revalorisation légale des bases d'imposition, au dynamisme des bases d'une année à l'autre et à l'intégration de la compensation de taxe d'habitation habituellement constatée en chapitre 70.

A défaut de nouveaux transferts légaux de compétences vers la Métropole du Grand Paris, l'attribution de compensation (nature 73211) est stable à un peu moins de 3,56 millions d'euros.

Le marché forain retrouve progressivement une activité comparable à celle d'avant la crise sanitaire, soit une recette des droits de place équivalent à la recette 2019.

Peu de changements dans le chapitre 74 dans la mesure où les dotations de l'Etat sont évaluées stables. Deux éléments expliquent la baisse relative de ce chapitre.

Le premier est une anticipation de la diminution des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales sur la base de la fréquentation 2020 des structures petite enfance gérées par la Ville.

Le second, comme évoqué dans le paragraphe précédent, est l'intégration dans les recettes fiscales (chapitre 73) de la compensation de l'exonération de taxe d'habitation.

La tarification des services (chapitre 70) intègre des estimations de fréquentation des cantines (nature 7067) et des structures petite enfance (nature 7066) calquées sur une année d'activité pleine contrairement à l'exercice 2020. Ces deux natures budgétaires portent la quasi-intégralité de l'évolution du chapitre entre les exercices 2020 et 2021.

Enfin, la reprise par anticipation du résultat des exercices antérieurs abonde le budget communal à hauteur de 7,8 millions d'euros. Depuis plusieurs années la Ville anticipe notamment la construction du nouveau groupe scolaire rue Vercingétorix en réalisant des cessions : le cumul des résultats des exercices antérieurs peut ainsi venir abonder la section d'investissement par l'intermédiaire de l'excédent de fonctionnement généré par cette recette.

## b) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement poursuivent plusieurs objectifs autour de deux grandes thématiques conformément au rapport sur les orientations budgétaires 2021 : une Ville qui rassure et une Ville qui respire.

L'ensemble des chapitres de dépenses de fonctionnement est récapitulé dans le tableau suivant :

Chapitres		Budget Primitif 2021
011	Charges à caractère général	8 717 461,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 593 000,00 €
014	Atténuation de produits	148 637,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 185 528,00 €
66	Charges financières	340 544,08 €
67	Charges exceptionnelles	61 466,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	10 000,00 €
022	Dépenses imprévues	500 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	843 232,00 €
023	Virement à la section d'investissement	5 901 260,17 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>34 301 128,25 €</b>

Les crédits ouverts en 2021 pour les dépenses de personnel (chapitre 012) sont en faible progression (+1%) par rapport à l'an passé.

Pour autant, par rapport au réalisé 2020 (11,8 millions d'euros) on note une évolution d'environ 800 000 € induite par plusieurs facteurs :

- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), la réforme du Parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) et l'avancement des agents qui constituent des vecteurs de hausse constante d'environ 120 000 €,
- l'effet report de la différence d'effectif réel 2020 et celui budgété en 2021 (impact de la masse salariale sur une année pleine, postes à pourvoir, dépenses non réalisées, etc.) pour 680 000 €.

De même les charges à caractère général sont stables par rapport au budget 2020. Le principe de construction des dépenses répond à la volonté d'un retour progressif à la situation antérieure à la crise, tout en conservant l'ensemble des mesures de précaution pour protéger les habitants et les agents au cours de leurs missions.

L'ensemble des fluides (natures 60611 à 60622) représentent 800 000 €, soit un niveau équivalent au réalisé 2019 revalorisé des hausses de tarifs sur la période.

Le poste de l'alimentation pour les cantines (440 000 € en nature 60623) est dimensionné sur le même principe avec une prise en compte supplémentaire des effectifs constatés à la rentrée 2020 et des effectifs projetés à la rentrée 2021.

Les dépenses pour les fournitures d'entretien, de petits équipements et pour les vêtements de travail (natures 60631, 60632 et 60636) sont maintenues à un niveau élevé compte tenu de la persistance de la pandémie.

Les fournitures scolaires (nature 6067) anticipent l'ouverture de 4 à 5 classes pour la rentrée 2021. Nouveauté à partir de cette année, les écoliers de CP et de CM2 recevront un dictionnaire pour coût estimé à 7800 €.

La nature 611 des contrats de prestation de services affiche 2,8 millions sur l'ensemble de la Ville. Les principaux contrats correspondent aux secteurs suivants :

- Animation périscolaire (délégation de service public) pour 1,4 million d'euros
- Marché de propreté urbaine pour 690 000 €
- Marché Jeunesse pour 230 000 €

Ces trois contrats représentent à eux seuls plus de 80% du montant de cette nature.

Les locations mobilières (nature 6135) sont en hausse en raison du passage en SAAS (Software As A Service) des logiciels de gestions et des services à la population. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de mise à niveau des outils informatiques et de la modernisation des services souhaitée avec la démutualisation des systèmes d'information de l'EPT. A ce titre on note une prévision de dépenses conséquentes sur la nature 617 (études et recherches) pour atteindre cet objectif progressivement dans l'année.

Concernant les dépenses d'entretien et de réparations (ensemble des natures 615), une enveloppe de 780 000 € est reconduite en 2021 malgré une réalisation 2020 plus proche des 610 000 en raison du nombre conséquent d'interventions reportées avec la crise.

La souscription aux différents contrats (missions temporaires, suivi des dossiers de retraite et du traitement des allocations chômage) proposés par la Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) implique une augmentation des autres frais divers (nature 6188).

La Ville effectue aussi des remboursements de frais à l'établissement public Grand-Orly Seine Bièvre (nature 62876), dont la location des créneaux au sein des piscines à destination des écoles primaires. Pour rappel la Ville fait le choix d'aller au-delà des préconisations de l'éducation nationale pour le savoir-nager : toutes les classes du CP au CE2 effectuent deux sessions piscine (10 séances) par an et les CM1/CM2 une session piscine par an. Le coût pour la collectivité est d'environ 100 000 €.

Concernant les autres contrats de mise à disposition et de mutualisation, sont prévus pour 2021 :

- Informatique 110 000 € dont 80 000 € pour 2020 et 30 000 € pour 2021 (démutualisation)
- Archivage 45 000 €
- Coursiers appariteurs service mutualisé 40 000 €
- Marchés publics service mutualisé 60 000 €
- Insalubrité service mutualisé 20 000 €

Le chapitre 65 des autres charges de gestion courante est stable à 5,18 millions d'euros. Il est composé aux trois quarts du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT, nature 65541) dont le montant pourrait évoluer en fonction des orientations budgétaires de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre.

La Ville réaffirme son soutien au tissu associatif avec une enveloppe des subventions dédiées à hauteur de 500 000 €.

De même, le Centre Communal d'Action Sociale voit sa dotation maintenue pour 256 000 €. Cette structure, indispensable pour venir en aide aux personnes vulnérables, verra sa subvention complétée autant que de nécessaire au cours de l'année notamment si les aides facultatives et l'analyse des besoins sociaux venaient à appeler des dépenses complémentaires.

Enfin, au bénéfice d'un recours modéré à l'emprunt sur les dernières années, le profil d'extinction de la dette implique un volume d'intérêt de la dette en baisse par rapport à l'année écoulée.

L'ensemble de ces dépenses de fonctionnement, inférieures aux recettes de fonctionnement décrites dans le sous-chapitre précédent, permet de dégager un virement à la section de fonctionnement de près de 8 millions d'euros.

### III - Section d'investissement

#### a) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement inscrites au Budget Primitif 2021, restes à réaliser compris, se répartissent comme suit :

Chapitres		Budget Primitif 2021
13	Subventions d'investissement	486 667,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 300 000,00 €
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 528 770,81 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	843 232,00 €
041	Opérations patrimoniales	338 990,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	5 901 260,17 €
001	Résultat anticipé des exercices précédents	1 965 694,31 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>12 414 614,29 €</b>

Les subventions d'investissement forment une recette de près de 490 000 € et proviennent de différents financeurs :

- L'Etat, pour près de 190 000 € dont 50 000 € de reversement d'une fraction des amendes de police
- La Région Ile-de-France, pour 100 000 €
- La Métropole du Grand Paris, pour près de 200 000 €

Ces inscriptions ne prennent volontairement en compte que les subventions notifiées, donc garanties, afin de respecter le principe de prudence budgétaire. Pour autant plusieurs dossiers sont en cours d'instruction auprès des partenaires de la Ville, notamment le Conseil Départemental de l'Essonne.

Exceptionnellement cette année la Ville va constater deux exercices du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA, nature 10222) : celui de l'année 2019 (reste à réaliser 2020) et celui de l'année 2020 (inscription nouvelle sur 2021).

Avec le produit de la taxe d'aménagement, le chapitre 10 des dotations s'élèvera à près de 1,53 million d'euros.

L'emprunt d'équilibre est fixé à 1,3 million d'euros conformément aux engagements du rapport d'orientation budgétaire. Il y était admis de ne pas excéder le montant du capital remboursé sur l'exercice afin de geler la dette.

A noter que les opérations patrimoniales sont neutres budgétairement puisqu'inscrites en dépenses et recettes dans la section d'investissement.

## b) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2021, restes à réaliser compris, se répartissent comme suit :

Chapitres		Budget Primitif 2021
20	Immobilisations incorporelles	1 819 645,25 €
21	Immobilisations corporelles	6 942 684,04 €
23	Immobilisations en cours	1 762 495,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	210 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 331 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	3 500,00€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 300,00 €
041	Opérations patrimoniales	338 990,00 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>12 414 614,29 €</b>

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) représentera 1,33 million d'euros sur l'année et la dernière tranche de remboursement du trop-perçu de taxe d'aménagement (chapitre 10) représentera 210 000 €.

Conformément aux orientations budgétaires actées en début d'année, la Ville disposera en crédits ouverts de 10,5 millions d'euros pour ses dépenses d'équipement, dont 2 millions d'euros de restes à réaliser des exercices précédents. L'objectif de réalisation 2021 est placé à 6,1 millions d'euros afin d'utiliser progressivement le fonds de roulement.

Le futur groupe scolaire entre dans sa phase de démolition et de reconstruction : le projet va mobiliser à lui-seul environ 1,94 millions d'euros en 2021.

Les 2,22 millions d'euros restants d'investissement nouveaux 2021 (hors restes à réaliser) se ventilent dans les grandes thématiques suivantes :

- Cadre de vie 1 million d'euros : l'embellissement des parcs et jardins, la préservation du cadre de vie et l'entretien bâtementaire viseront prioritairement une réduction de l'impact énergétique et leur mise en accessibilité.
- Scolaire et petite enfance, 0,7 million d'euros : avec sept écoles primaires et cinq accueils petite enfance, la Ville se doit d'organiser l'entretien de ces bâtiments.
- Modernisation des services, 0,35 million d'euros : la Ville et l'EPT ont engagé la démutualisation des systèmes d'information. En effet, l'intercommunalité n'est plus en mesure de mener à bien l'ensemble des investissements nécessaires pour Juvisy-sur-Orge. La Ville va donc créer sa propre infrastructure. Le déploiement prévoit également un vaste plan numérique à l'école dès 2021, en cours de définition avec l'inspection de l'éducation nationale.
- Divers, 0,17 million d'euros : cette catégorie rassemble l'ensemble de l'investissement courant et récurrent des services.

Hors investissements divers et hors modernisation des services, voici une liste non exhaustive des principales réalisations nouvelles (hors restes à réaliser) pour 2021 :

<b>Saint Ex. 2 : réfection toiture</b>	153 000 €
<b>Observatoire : travaux de consolidation</b>	150 000 €
<b>Crèche Montenard : changement des fenêtres et baies</b>	138 000 €
<b>Jaurès mater. : changement de la toiture salle motricité</b>	125 500 €
<b>Jaurès 1 : changement des fenêtres (2<sup>ème</sup> tranche)</b>	112 500 €
<b>Gymnase Ladoumègue : rénovation toiture</b>	100 000 €
<b>Préemption commerces</b>	100 000 €
<b>Hôtel de Ville : réfection toiture</b>	70 000 €
<b>Square de l'église : réfection (1<sup>ère</sup> tranche)</b>	60 000 €
<b>Ecoles : peintures des classes et locaux</b>	50 000 €
<b>Plantation d'arbres</b>	40 000 €
<b>Squares Ferry et Merlet</b>	15 000 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le Budget Primitif Ville 2021 selon le détail suivant :

#### FONCTIONNEMENT

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	8 717 461,00 €	
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 593 000,00 €	
014	Atténuation de produits	148 637,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	5 185 528,00 €	
66	Charges financières	340 544,08 €	
67	Charges exceptionnelles	61 466,00 €	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	10 000,00 €	
022	Dépenses imprévues	500 000,00€	
023	Virement à la section d'investissement	5 901 260,17 €	
013	Atténuations de charges		70 500,00 €
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses		1 759 613,00 €
73	Impôts et taxes		19 275 733,00 €
74	Dotations et participations		4 959 270,00 €
75	Autres produits de gestion courante		385 125,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	843 232,00 €	6 300,00 €
002	Résultat anticipé des exercices précédents		7 844 587,25 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>34 301 128,25 €</b>	<b>34 301 128,25 €</b>

## INVESTISSEMENT

Chapitres		Dépenses	Recettes
20	Immobilisations incorporelles	1 819 645,25 €	
21	Immobilisations corporelles	6 942 684,04 €	
23	Immobilisations en cours	1 762 495,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	210 000,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 331 000,00 €	
13	Subventions d'investissement		486 667,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		1 300 000,00 €
23	Immobilisations en cours		50 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 528 770,81 €
27	Autres immobilisations financières	3 500,00€	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 300,00 €	843 232,00 €
041	Opérations patrimoniales	338 990,00 €	338 990,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		5 901 260,17 €
001	Résultat anticipé des exercices précédents		1 965 694,31 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>12 414 614,29 €</b>	<b>12 414 614,29 €</b>

- dire que Madame le Maire et Madame le Receveur sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Annexe :

- Maquette budgétaire M14 du Budget Primitif 2021, budget principal ville

Rapporteur : Monsieur Bénéteau